

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse
(SMPIEP 23)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024-03 du 06 février 2024

OBJET : Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux unités de production d'eau potable et de leurs canalisations d'interconnexion et ouvrages associés, et demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Département de la Creuse

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie de BONNAT (2 Place de la Fontaine 23220 BONNAT), sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 30 janvier 2024

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
SIAEP BOUSSAC-GOUZON	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	E		Vincent TURPINAT
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	E		David GRANGE
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		Éric CORREIA
	PAYARD Christian	E		Hervé GRIMAUD
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	E		
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir(s) : 4

→ VOTANTS : 17

Résultat :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri LECLERE

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

Monsieur le Président rappelle que pour donner suite aux conclusions de l'étude de faisabilité pour la création du syndicat, le comité syndical réuni en séance le 24 octobre 2023 a décidé de lancer deux projets à court terme :

- Une unité de production d'eau potable - secteur « Creuse Nord » pour alimenter le SIAEP de la Vallée de la Creuse et sécuriser la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
- Une unité de production d'eau potable - secteur « Creuse SUD » pour alimenter le SIAEP d'AHUN et sécuriser le SIAEP de la Rozeille.

Il convient désormais de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure formalisée avec négociation.

Les membres du Bureau, après concertation avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage missionné pour la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre, ont décidé d'envisager un marché de maîtrise d'œuvre alloti comme suit :

- Lot n°01 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur NORD, canalisations de transfert et ouvrages associés, et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
- Lot n°02 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur SUD, canalisations de transfert et ouvrages associés, et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
- Lot n°03 : Préparation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection des emplacements de prélèvement d'eau

Il est rappelé que :

L'accord de résilience signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit les financements suivants :

Opérations	Taux d'aide
Etudes et travaux sur PPC et prises d'eau	70%
Interconnexions de substitutions secteur Creuse Aval (nord)	70%
Interconnexions de substitutions secteur Creuse Amont (sud)	60%
Traitement AEP Creuse Aval (nord)	50%
Traitement AEP Creuse Amont (sud)	50%

- Le Département de la Creuse pourra être sollicité en complément à hauteur de 10%.

Le Président propose donc :

- de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans les conditions précitées,
- de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département pour un appui financier,

- * * *

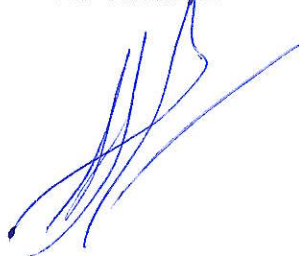
Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, allotie comme suit :
 - Lot n°01 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur NORD, canalisations de transfert et ouvrages associés, et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
 - Lot n°02 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur SUD, canalisations de transfert et ouvrages associés, et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
 - Lot n°03 : Préparation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection des emplacements de prélèvement d'eau
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget
- AUTORISE le Président :
 - A lancer la consultation de maîtrise d'œuvre
 - A solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Creuse
 - A signer tous documents nécessaires à cette affaire

Fait à GUERET, le 09 février 2024

Le secrétaire de séance

Henri LECLERE



Le Président du SMPIEP 23

Hervé GRIMAUD

